

# Chambre des Représentants.

SESSION DE 1888-1889.

COMMISSION DES PÉTITIONS DU MOIS DE JANVIER.

FEUILLETON AU 10 FÉVRIER 1889.

PÉTITIONS SUR LESQUELLES LA COMMISSION A STATUÉ.

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.	
1.	2653.	Par pétition datée de Louvain, le 4 décembre 1886,
	2696.	Le président du Vlaamschgezinden-Kring « Vrijuit »,
	2709.	à Louvain, demande l'application intégrale de la loi de 1883 concernant l'emploi de la langue néerlandaise dans l'enseignement moyen, et prie la Chambre de voter la proposition de loi de M. Coremans, modifiant la loi sur l'emploi de la langue néerlandaise en matière répressive.
		Même demande du président de la Société « De Radicalen », à Louvain, et d'étudiants de l'Université de Louvain.
		DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre de la Justice.</i>
2.	2777	Par pétition datée de Louvain, le 28 décembre 1886, Les président et secrétaire du « Nederduitsche Burgerskring », à Louvain, prient la Chambre de voter la proposition de loi de M. Coremans, modifiant la loi sur l'emploi de la langue néerlandaise en matière répressive; de voter une loi réglant l'emploi de la langue néerlandaise en matière civile et de prendre

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

des mesures sauvegardant les intérêts des comparants flamands en pays wallon de la manière dont sont sauvegardés les intérêts des comparants wallons en pays flamand.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

3. 2783. Par pétition datée de Heverlée, le 20 décembre 1886,

Les président et secrétaire de la Société « 't Vlaamsch Herte », à Heverlée, prient la Chambre de voter les propositions de loi de MM. Coremans et Devigne, modifiant la loi sur l'emploi de la langue néerlandaise en matière répressive, demandent que le *Moniteur* paraisse dans les deux langues, ainsi que tous les documents concernant l'armée. Ils demandent, en outre, la création de régiments flamands et de régiments wallons.

DÉCISION : *Renvoi à MM. les Ministres de la Justice et de la Guerre.*

4. 2784. Par pétition datée de Louvain, le 19 décembre 1886,

Le secrétaire de la Société « De Vlamingen », à Louvain, prient la Chambre de voter les propositions de loi de MM. Coremans et Devigne, modifiant la loi sur l'emploi de la langue néerlandaise en matière répressive et demandent que le *Moniteur* paraisse dans les deux langues, ainsi que tous les documents concernant l'armée.

Même demande du président de la Société « Het Vaadrenras », à Kessel-Loo.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

5. 2815. Par pétition datée de Louvain, le 18 janvier 1887,

Le comité du « Algemeene Vlaamsche strijdersbond », à Louvain, prie la Chambre de voter la proposition de la loi de M. Coremans, relative à l'emploi de la langue néerlandaise en matière répressive ; d'insérer au programme de l'examen de candidat en philosophie et lettres la connaissance de l'histoire de la littérature néerlandaise pour les étudiants des provinces flamandes, et d'instituer à l'Université de Gand un cours de droit pénal et de procédure pénale en langue néerlandaise.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

6.

2887.

Par pétition datée de Steendorp, le 21 février 1887,

Les habitants de Steendorp prient la Chambre de voter la proposition de loi de M. Cooremans, concernant l'emploi de la langue néerlandaise en matière répressive; ils demandent, en outre, que le *Moniteur* paraisse dans les deux langues et que la formule sacramentelle du serment reçoive une traduction officielle en langue néerlandaise.

Même demande des président et secrétaire de la section dramatique de Thielrode et d'habitants de Tamise.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

7.

3747.

Par pétition datée de Gand, le 27 février 1888,

Les membres du comité de la Société « Burgers vereeniging », à Gand, proposent des modifications à la loi relative aux électeurs capacitaires, et prient la Chambre de voter la proposition de loi de M. Cooremans, concernant l'emploi de la langue néerlandaise en matière répressive.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

8.

3750.

Par pétition datée de Bruxelles, le 23 février 1888,

Les président et secrétaire du comité exécutif du Landdag flamand tenu, à Bruxelles, le 5 février 1888, prient la Chambre de résoudre le plus tôt possible, et avant toute autre question importante, la question flamande. Ils proposent, à cet effet, diverses réformes en matière judiciaire, militaire et d'enseignement moyen et supérieur. Ils expriment notamment le vœu de voir adopter, au cours de la session actuelle, les propositions de loi de MM. Devigne et Cooremans, relative à l'emploi de la langue néerlandaise devant la justice répressive.

DÉCISION : *Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et de la Guerre.*

9.

4185.

Par pétition datée de Turnhout, 7 décembre 1888,

Le sieur Lavrysen, instituteur, à Turnhout, demande l'adoption intégrale des propositions de loi relatives à

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

l'emploi des langues en matière répressive, en ne rendant, au besoin, la plaidoirie néerlandaise obligatoire, dans le cas d'un prévenu ou accusé flamand, ignorant le français, que pour les avocats qui prêteront serment après le 1<sup>er</sup> janvier 1889. Il prie, en outre, la Chambre de voter une loi autorisant le remboursement, aux anciens instituteurs communaux, des sommes qu'ils ont versées à la caisse des veuves, pendant les années qu'ils ont passées dans l'enseignement officiel.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

10.      4305.      Par pétition datée de Baileux, le 22 décembre 1888,  
Le sieur Leurquin, à Baileux, se plaint itérativement des agissements d'un notaire de Chimay.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

11.      4306.      Par pétition datée de Saint-Gilles, le 25 décembre 1888,  
Le sieur Mensbrugge, à Saint-Gilles, réclame le paiement des sommes qui lui sont dues du chef du service militaire qu'il a fait comme milicien.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*

12.      4307.      Par pétition datée de Malaise, le 22 décembre 1888,  
Le sieur Van Vaerenbergh, ancien sous-instituteur communal, à Malaise, réclame l'intervention de la Chambre pour obtenir de la commune d'Overyssehe le paiement du traitement d'attente auquel il aurait droit.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

13.      4309.      Par pétition datée de Saint-Paul, le 21 décembre 1888,  
Le sieur De Bruyne, sous-instituteur, à Saint-Paul, prie la Chambre de modifier la loi du 16 mai 1876, sur les pensions des professeurs et instituteurs communaux et de leurs veuves et orphelins.

Même demande d'instituteurs de Belcele, Saint-Paul.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

- | Numéros<br>du<br>feuilleton. | Numéros<br>du registre des<br>pétitions. |  |
|------------------------------|--|--|
| 14.                          | 4510.                                    | <p>Par pétition datée de Lombeek-Sainte-Catherine,<br/>Des habitants de Lombeek-Sainte-Catherine demandent le rétablissement du garde-barrière à la barrière n° 32 de la ligne de Bruxelles à Alost.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i></p>   |
| 15.                          | 4513.                                    | <p>Par pétition datée de Wyshagen le 16 décembre 1888,</p> <p>Des habitants de Wyshagen demandent l'adoption intégrale des propositions de lois relatives à l'emploi des langues en matière répressive en ne rendant, au besoin, la plaidoirie néerlandaise obligatoire, dans le cas d'un prévenu ou accusé flamand ignorant le français, que pour les avocats qui prêteront serment à partir d'une date à déterminer.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre de la Justice.</i></p>   |
| 16.                          | 4514.                                    | <p>Par pétition datée de Bruxelles. le 10 décembre 1888,</p> <p>Le comité et des membres du « Benoitskring » à Bruxelles, demandent : 1° que le réquisitoire soit prononcé dans la langue du prévenu ou accusé; 2° que, devant la cour d'assises du Brabant, les accusés et témoins flamands soient interrogés dans leur langue, directement et sans l'intervention d'un traducteur, par le président, et que les arrêts concernant des accusés flamands soient rendus dans la langue de ces derniers.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre de la Justice.</i></p> |
| 17.                          | 4515.                                    | <p>Par pétition datée d'Ixelles, le 16 novembre 1888,</p> <p>Des habitants d'Ixelles réclament l'intervention de la Chambre en vue d'obtenir le déplacement de l'abattoir de cette commune.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i></p>  |
| 18.                          | 4517.                                    | <p>Par pétition datée de Paliseul, le 8 janvier 1889,</p> <p>Le sieur Jacques, ancien instituteur de l'école adoptée de Paliseul, se plaint d'avoir été injustement révoqué de ses fonctions et demande à être réintégré dans son emploi.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i></p>  |

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

- |     |       |   |
|-----|-------|---|
| 19. | 4318. | <p>Par pétition datée de Louvain, le 10 janvier 1889,</p> <p>Des commerçants de Louvain se plaignent de la concurrence qui leur est faite par l'« Économat » du Grand-Central belge et réclament des mesures propres à remédier à cet état de choses.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i></p> |
| 20. | 4325. | <p>Par pétition datée de Pontillas.</p> <p>Le sieur Fontaine, à Pontillas, sollicite un secours.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i></p>  |
| 21. | 4326. | <p>Par pétition datée de Glabais,</p> <p>Le sieur Sampoux, à Glabais, se plaint des agissements d'un vétérinaire de Baisy-Thy.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i></p>  |
| 22. | 4350. | <p>Par pétition datée de Gand, janvier 1889,</p> <p>Les président et secrétaire de la « Fraternité », société d'ex-sous-officiers de l'armée belge, à Gand, demandent l'établissement du service personnel obligatoire.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.</i></p>  |
| 23. | 4331. | <p>Par pétition datée de Liège, le 15 janvier 1889,</p> <p>Le sieur Prudhomme, ex-gendarme, à Liège, demande une pension ou sa réintégration dans la gendarmerie.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.</i></p>  |
| 24. | 4334. | <p>Par pétition datée de Liège, le 20 décembre 1888,</p> <p>Le sieur Van Hout, à Liège, demande l'intervention de la Chambre pour qu'il soit donné suite à la réclamation qu'il a adressée au procureur général de la cour d'appel de Liège.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre de la Justice.</i></p>                                      |

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

25.

4537.

Par pétition datée de Westmalle,

Des conseillers communaux de Westmalle réclament l'intervention de la Chambre pour que les trains du chemin de fer vicinal d'Anvers-Turnhout-Hoogstraeten puissent pénétrer dans la gare d'Anvers.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.*

26.

4539.

Par pétition datée de Hoogstraeten, le 14 janvier 1889,

Le sieur Schaeverbekke, à Hoogstraeten, réclame l'intervention de la Chambre pour obtenir son admission dans un hospice ou la restitution des sommes qu'il a versées à la caisse d'une société de secours mutuels.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

27.

4552.

Par pétition, sans date,

Des greffiers-adjoints aux cours d'appel de Bruxelles, Gand et Liège proposent une modification aux articles 78, § 1<sup>er</sup>, et 151 de la loi sur l'organisation judiciaire.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

28.

4553.

Par pétition datée de Bruxelles, le 16 janvier 1889,

Le sieur Luick se plaint itérativement d'avoir été arbitrairement colloqué dans un établissement d'aliénés et prie la Chambre de voter une loi tendant à réprimer les abus de l'espèce.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

29.

4559.

Par pétition datée de Menin, le 10 janvier 1889,

Le sieur Gadeine, à Menin, se plaint de n'obtenir aucune assistance du bureau de bienfaisance et sollicite un secours.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

30.

4564.

Par pétition datée de Gilly, le 21 janvier 1889,

Le sieur Bosse, à Gilly, prie la Chambre de voter, pour la succession de Anne-Marie Bosse, une loi sem-

Numéros  
du  
feuilleton.

Numéros  
du registre des  
pétitions.

blable à celle qui fut votée pour la succession de Jean-Pascal Lejeune.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre des Finances.*

31. 4366. Par pétition datée de Bruxelles, le 21 janvier 1889,  
Le sieur Sillens, à Bruxelles, demande la mise à la retraite de tous les fonctionnaires et employés d'administration publique qui ont atteint l'âge de soixante-cinq ans.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre des Finances.*

32. 4371. Par pétition datée de Dilsen, le 22 janvier 1889,  
Des conseillers communaux de Dilsen prient la Chambre de modifier la loi sur l'administration forestière.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.*

33. 4372. Par pétition datée de Straimont, le 12 janvier 1889,  
Des conseillers communaux de plusieurs localités demandent que les communes soient admises à nommer les délégués chargés de veiller à leurs intérêts et de régler tout ce qui peut être relatif à la manipulation, recette et distribution des bois de chauffage, etc.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.*

34. 4373. Par pétition datée du Pays de Waas, le 23 janvier 1889,  
Des habitants du Pays de Waas, prient la Chambre de rendre moins rigoureuse la loi sur le droit de passage.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

35. 4375. Par pétition datée de Micheroux, le 24 janvier 1889,  
Le sieur Gardier, ancien houilleur, à Micheroux, se plaint de ne point obtenir de la caisse de prévoyance, la pension à laquelle il a droit.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre des Finances.*

Numéros  
du  
feuilleton.

Numéros  
du registre des  
pétitions.

36.

4378.

Par pétition datée de Paliseul, le 23 janvier 1889,

Des habitants de Paliseul transmettent la copie d'une pétition adressée par un groupe de chefs de famille à l'administration communale de cette localité, tendant à obtenir le rétablissement de l'école officielle des garçons.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

37.

4392.

Par pétition datée de Bruxelles, le 27 janvier 1889,

Le sieur Krebs, à Bruxelles, prie la Chambre de voter une loi accordant aux personnes nées en Belgique de parents étrangers qui ont négligé d'accomplir la formalité d'option, et qui ont satisfait aux lois sur la milice, une prolongation de délai pour leur permettre d'acquérir la qualité de Belge.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

38.

4394<sup>a</sup>.

Par pétition datée d'Uitkerke, le 29 janvier 1889,

Le sieur Mestdagh, instituteur, à Uitkerke, se plaint des mesures prises par le conseil communal de cette localité concernant l'école qu'il dirige et réclame l'intervention de la Chambre pour que la suppression de cette école ne soit point approuvée.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

39.

4395.

Par pétition datée de Bornhem,

Des habitants de Bornhem demandent la suppression du tirage au sort et la création d'une armée de volontaires.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*

40.

4397.

Par pétition datée de Dinant, le 30 janvier 1889,

La dame Dethise, à Dinant, demande qu'une prompt solution intervienne au sujet des diverses réclamations faites par feu son mari auprès M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

